

Port-au-Prince, le 20 novembre 2025

Mag Jean Fritz Paterson DORVAL
Commissaire du Gouvernement près le
Tribunal de Première Instance de
Port-au-Prince
En ses bureaux. –

Honorable Magistrat,

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL), représentée par sa Directrice Exécutive, Madame Marie Yolène GILLES, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, a l'honneur de solliciter du Parquet des informations relatives à l'état d'avancement des dossiers relatifs au prévenu Nenel CASSY poursuivi depuis des années pour plusieurs infractions graves et dont les dossiers pour réquisitoire définitif dans certains cas sont gardés au Parquet au-delà des délais prévus par la loi. Il est difficile de ne pas assimiler à des actes de corruption, d'abus de fonction, d'abus d'autorité, d'obstruction à la justice ou de complicité le dépassement surréaliste des délais souvent observé par le Parquet de Port-au-Prince dans le traitement des dossiers relatifs à ce prévenu. La FJKL souhaite obtenir, Honorable Magistrat, les informations relatives au degré de traitement des dossiers suivants :

1. Le dossier du Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD)

La FJKL rappelle que :

- Le 4 octobre 2018, l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) avait transmis au Commissaire du Gouvernement près du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Me Clamé Ocnam DAMEUS, un rapport d'enquête partiel de plus de quatre cents pages (Ref. ULCC/DG/COD-CGPTPIPAP, No : 013-10/17-18) relatif à la gestion de Patrick NORAME à la tête du Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) ;

CP

- Le 14 novembre 2018, le Commissaire du Gouvernement a requis le juge d'instruction d'instruire contre les nommés Patrick NORAME, Roussen Merizier pour concussion, passation illégale de marchés publics et association de malfaiteurs ; Roussen MERIZIER et Wadner BERGERON, pour complicité de passation illégale de marchés publics, dilapidation de fonds publics, actes de corruption, détournements de biens publics ; Evens LAINE, pour passation illégale de marchés publics, d'abus de fonctions et d'associations de malfaiteurs ; Jean Ralph CAZE, pour concussion ; Fresnel AFICE, pour complicité de concussion et association de malfaiteurs ; Serge Philippe PIERRE, pour trafic d'influence ;
- Le juge Jean Wilner MORIN a été désigné pour instruire cette affaire et en a relevé des liens de complicité de Nenel Cassy avec ces prévenus ;
- Le dossier est transmis au parquet pour réquisitoire définitif et n'est jamais retourné au bureau du juge avec le réquisitoire définitif du parquet pour ordonnance définitive ;

2. **Le dossier du groupe armé dénommé « Fantom 509 » pour des faits d'association de malfaiteurs et de complot contre la sûreté intérieure de l'État ;**

La *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ) a transmis respectivement au Parquet du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, les 11 mai, 17 septembre et 29 octobre 2021 des rapports partiels, suppléments d'enquête et déferrements des nommés **Reynald COURTOIS**, **Louinson LUNDY**, **Schneider ALEXANDRE** alias **BC**, **Maxime JEAN**, **Raphaël JEAN** alias **Ti Blanc**, **Angelo JEANTY**, **Anack ROGER**, **Esnold LUNDY**, **Fedner SAINTYL** et **Saint Philippe SAINT JEAN** alias **Johny** ou **Ti Bobo** ;

Le dossier a été confié au juge d'instruction Renord REGISTRE qui a depuis quitté le pays pour des raisons de sécurité.

3. **Le dossier de l'assassinat du diplomate Jacques Pierre MATILUS**

Il convient de rappeler ici que le mercredi 3 février 2021, aux environs de 7 heures du soir, à Delmas 40 B, le diplomate-entrepreneur Jacques Pierre MATILUS, cadre du Ministère des Affaires Étrangères et des Cultes, a été victime d'une tentative d'enlèvement et assassiné par des individus lourdement armés ; Il a eu le temps de blesser un de ses agresseurs au couteau avant d'être assassiné ; Ce couteau

ensanglanté avait été retrouvé étonnamment au véhicule de Nenel CASSY par la DCPJ. Le traitement de ce dossier a été confié au juge d'instruction Ikenson EDUME; Et **Nenel CASSY** (Neg Kouto a) n'a toujours pas répondu de ces faits par devant ses juges;

4. Le dossier d'enrichissement illicite, de blanchiment des avoirs et de fausses déclarations de patrimoine

Un rapport d'enquête publié le 15 novembre 2023, par l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) avait recommandé à la justice de poursuivre le nommé **Nenel CASSY** (Neg Kouto a) pour enrichissement illicite et fausse déclaration de patrimoine ; Ce dossier a été aussi confié au même juge Jean Wilner MORIN qui a transmis le dossier au Parquet pour réquisitoire définitif ; Ce dossier non plus n'est jamais retourné au cabinet du juge avec le réquisitoire définitif pour ordonnance de clôture ;

5. Le dossier de complot contre la sureté intérieure de l'État, d'actes de terrorisme, incendies criminels et financement du terrorisme en lien avec les graves évènements de Kenscoff.

Le samedi 02 août 2025, dans l'enceinte du restaurant dénommé la Réserve, sis au numéro 2 de la rue Marcel Toureau, Berthé, Pétion-Ville, la DCPJ avait procédé à l'arrestation de l'ex-sénateur Nenel CASSY pour ces infractions graves ; Transféré au Parquet le 19 août 2025 le dossier a été reçu par le commis-parquet en chef, Me Esaie Jeanty LAMOUR. Le dossier est enregistré au registre des affaires pénales du Parquet au No 0620/24-25.

L'ex-Commissaire du Gouvernement, Mag Frantz MONCLAIR, ayant reçu le dossier du greffe avait décidé de libérer les prévenus et de classer sans suite le dossier ; En prenant les rênes du Parquet vous aviez annoncé au public, via la presse, votre décision de rouvrir le dossier et de saisir le Cabinet d'Instruction. Qu'en est-il actuellement de ce dossier ? Votre annonce a-t-elle suivie d'effet ? Quel juge d'Instruction a donc été désigné pour le traitement dudit dossier ?

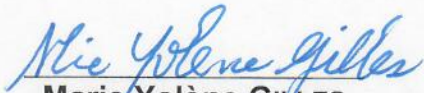
Honorable Magistrat, la FJKL a appris que le dossier n'est jamais retourné au greffe par l'ancien Commissaire du Gouvernement et que sa décision de classement sans suite n'est pas non plus enregistrée au greffe du Parquet. Il s'agit là, si tel en est le cas, de faits graves d'entrave à la justice, de soustraction de pièces dans des dossiers criminels, de destruction de documents officiels et d'abus de fonction.



Tous les dossiers relatifs au prévenu Nenel CASSY ont-ils disparu mystérieusement au greffe du Parquet de Port-au-Prince ? Quels sont les responsables de ces actes criminels ? Quel est l'apport du Parquet de Port-au-Prince dans le climat d'insécurité généralisée du pays si les dossiers montés au prix de lourds sacrifices par la DCPJ ne font l'objet d'aucune réponse pénale pour cause de corruption ?

La **Fondasyon Je Klere (FJKL)** espère obtenir, Honorable Magistrat, des réponses précises à ces interrogations, et des suites que le parquet compte donner à ces graves faits dans le cadre de la lutte contre l'impunité.

Recevez, Honorable Magistrat, ses patriotiques salutations !


Marie Yolène GILLES
Directrice Exécutive

